

**SYNDICAT DES EAUX DE**  
**MONTAGNY-EN-VEXIN – MONTJAVOULT**  
**Réunion du Mercredi 29 JUILLET 2015**

**Etaient présents** : MM. CORADE Pierre, TAILLEBREST Loïc, MAUREL Michel, DISSARD Jacques, TRUMP Grégory, DEVOUASSOUD Eric formant la majorité en exercice

**Secrétaire de séance** : M. TAILLEBREST Loïc

**1. Approbation du PV de la séance du 27 mai 2015**

Approuvé à l'unanimité

**2. Rapport annuel de VEOLIA**

Le rapport 2014 de délégataire concernant le service public d'eau potable (Prix et Qualité) est présenté par M. DE FRUYT.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil syndical d'en prendre acte.

Ce rapport sera transmis aux conseils municipaux de Montagny-en-Vexin et Montjavoult et tenu à disposition des usagers pour consultation.

**3. RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable)**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Après présentation de ce rapport, le conseil syndical :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,  
DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,  
DÉCIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),  
conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

**4. Convention de vente d'eau à la commune de Parnes**

Le prix de vente de l'eau a été fixé par délibération du 27 mai 2015 et arrêté à 0,32 € HT le m<sup>3</sup>,  
Il y a donc lieu d'établir une convention entre le syndicat et la commune de Parnes,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, valide le projet de convention annexé au présent procès-verbal et autorise Monsieur le Président à la signer après accord de la commune de Parnes.

## **5. Renforcement d'adduction d'eau potable sur Montjavoult**

Monsieur le Président informe le conseil que les offres concernant les travaux d'adduction d'eau potable sur Montjavoult (rue Soir et rue de l'industrie) ont été ouvertes.

A noter que les propositions d'entreprises sont bien inférieures au montant calculé dans l'étude pour lancer les appels d'offres.

Concernant la mission de S.P.S. (Sécurité) 3 entreprises ont répondu et après étude et analyse par l'A.D.T.O., c'est l'entreprise DIMEXPERT qui pourrait être retenue.

Concernant les travaux, il a été proposé un entretien avec les 3 meilleures entreprises retenues, à savoir STURNO, SAT, BARRIQUAND. A l'issue de cette rencontre, STURNO ne souhaite pas revoir son offre. SAT et BARRIQUAND doivent envoyer leurs nouvelles propositions. Le choix ne pourra donc être validé que dans les jours à venir.

## **6. Amortissement de l'armoire du secrétariat**

L'armoire du secrétariat a été achetée en 2014 pour un montant de 358,80 €,  
Considérant l'obligation d'amortissement de l'investissement sur les budgets M49,  
Le conseil syndical décide d'amortir cette armoire sur un délai de 3 ans comme suit :

2015 : 119,60 €

2016 : 119,60 €

2017 : 119,60 €

Et d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget à compter de 2015.

## **7. Questions diverses**

- a) Protection du captage du Houtelet : Monsieur le Président rappelle qu'il existe encore des problèmes d'écoulement des eaux pluviales et qu'il a rencontré le bureau d'études le 19 juin dernier. Celui-ci préconise de respecter les prescriptions de l'hydrogéologue agréé, à savoir qu'il ne doit pas y avoir de ruissellement d'eaux pluviales dans les parcelles du périmètre de protection, de limiter les apports d'EP sur la partie basse (créer 3 enrochements pour limiter la vitesse et créer 3 saignées pour évacuer les EP du bourg de Montagny vers la parcelle 153 sous réserve de l'accord du propriétaire, de reprendre la sortie de la traversée au niveau du virage (découpe, coulage béton, compactage tranchée, enrochement de la sortie d'ouvrage, et curer le fossé en partie basse. Par conséquent, Monsieur le Président demande à Monsieur Taillebrest de rencontrer le propriétaire de la parcelle 153 pour avoir son accord et rappelle que les travaux d'entretien, ensuite, doivent être effectués par le département.
- b) Monsieur le Président informe le conseil que la ministre de l'écologie, Mme Ségolène Royal, a envoyé un courrier rappelant l'attention qui doit être portée à éviter les gaspillages d'eau, principalement sur les fuites de réseau.
- c) Monsieur TRUMP demande que le syndicat puisse lancer une étude sur l'installation de la télétransmission des compteurs d'eau, sujet abordé par M. DE FRUYT lors de la présentation du rapport annuel, indiquant que cela serait une grande avancée pour

prévenir les fuites d'eau. Monsieur le Président propose d'interroger VEOLIA pour connaître le coût du changement des compteurs sur tout notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

**Délibérations incluses : Del 2015-29-07-001 à 2015-29-07-005**

CORADE Pierre

MAUREL Michel

TAILLEBREST Loïc

TRUMP Grégory :

DISSARD Jacques :

DEVOUASSOUD Eric :